

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 08 avril 2025

**Membres
en exercice: 10**

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la
convocation :**

03 avril 2025

*Le huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Jean SENDRA*

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Jean-Luc CAZOTTES,
Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Daniel ARMENGAUD,

Excusés : Gabriel POVERT, Adeline MOULIS, Vincent FERRELI,
représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives, Marielle
VERDIN, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur,

Secrétaire de séance : Daniel ARMENGAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le **17 AVR. 2025**

et publication le **17 AVR. 2025**

DL_02_2025 - Objet : Compte de gestion 2024

M. le Président présente à l'assemblée le budget primitif du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur de l'exercice 2024. Il présente ensuite le compte de gestion du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur de l'exercice 2024 établi par le comptable de la collectivité.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2024 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur et les décisions modificatives ;
- Vu le compte de gestion 2024 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur présenté par le comptable de la collectivité ;
- Entendu l'exposé de M. le Président ;
- Considérant que le comité syndical doit se prononcer pour la validation du compte de gestion 2024 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 6 voix

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur, par M. le Comptable, visé par M. le Président, est en bonne et due forme, sans réserve de sa part.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025

Date de reception de l'AR: 17/04/2025

081-258102201-DL_02_2025-DE

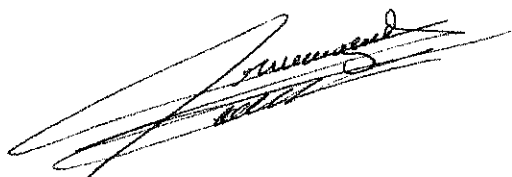
A G E D I

- Habilité M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 08 avril 2025

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance
Daniel ARMENGAUD



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de réception de l'AR: 17/04/2025

081-258102201-DL_02_2025-DE
A G E D I